



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 23306

Texte de la question

M. Philippe-Armand (Marne) Martin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les inquiétudes émises par les personnels agents publics de La Poste quant au financement des retraites, dont la charge financière est assurée par cette entreprise, et ce conformément à la loi du 2 juillet 1990. Or, eu égard à l'allongement de l'espérance de vie ainsi qu'à l'accroissement du nombre d'agents retraités, le financement de ces pensions risque de constituer une charge financière trop importante pour une entreprise telle que La Poste, aujourd'hui placée dans un environnement économique concurrentiel. En conséquence, il lui demande de bien vouloir veiller à la recherche, dans le cadre du contrat de plan Etat-Poste, d'un financement pérenne et équitable des retraites des agents publics.

Texte de la réponse

Comme en témoignent les éléments chiffrés qui ont pu être fournis à ce sujet, le poids total des retraites des fonctionnaires représente une variable importante de l'équilibre financier de l'entreprise, mais les sommes en jeu sont aussi d'une portée évidente pour le budget de l'État. Pour leurs retraites, les personnels fonctionnaires de La Poste relèvent du régime des pensions civiles et militaires de l'État tandis que les contractuels relèvent du droit commun : à ce double titre, l'avenir des retraites des personnels de La Poste dépend des orientations adoptées dans le cadre du chantier global de réforme des retraites ouvert par le Gouvernement. Compte tenu de ces éléments, il est probable que le calendrier des travaux sur la question des charges de retraite de La Poste dépasse l'horizon de finalisation du contrat de plan. Ce hiatus calendaire ne doit bien évidemment pas remettre en cause la nécessité d'une réforme profonde et la plus rapide possible du système de financement des retraites de La Poste pour en assurer la viabilité à long terme. L'État recherchera au cours du prochain contrat de plan, en collaboration avec La Poste dans le cadre du groupe de travail, un traitement global du financement des charges de retraite des agents de La Poste qui soit à la fois soutenable financièrement pour La Poste et l'État. Ces travaux nécessiteront en effet d'intégrer les paramètres de la réforme en cours, et, selon les voies de règlement qui seront choisies, de conduire des calculs complexes et relativement longs. En attendant, il est probable qu'un dispositif transitoire sera mis en place, dont les contours seront précisés dans le contrat de plan actuellement en cours de discussion entre l'entreprise et l'État.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23306

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6162

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7675